



Compte-rendu du CAEN virtuel du 5 mai 2020

Présent.es pour la CGT et CGT Educ'action : Karine Perraud, Gaëtan Papillon

Tout d'abord, il convient de souligner les conditions plus que médiocres du déroulement de ce CAEN (mise en place, coupures de son et d'images y compris lors de la présentation du Recteur, etc.)

- 1) Recteur : rappel sommaire des différents guides de protocoles sanitaires et de la reprise des élèves sur la base du volontariat. (coupure de 5 minutes puis reprise lors de la fin de l'intervention).
- 2) Mise en ligne de la déclaration liminaire de SUD. Le recteur dit ne pas avoir les compétences pour pouvoir répondre sur les questions de société de certaines déclarations liminaires. Il n'y aura pas de remise en cause des réformes mis en place et il rappelle que l'académie a eu des moyens supplémentaires : 60 vrais postes à la rentrée !
- 3) Progressivité de la reprise par niveau à partir du 11 mai. Les deux protocoles, celui du 1^{er} degré et celui du 2nd degré seront incontournables, la santé des personnels de l'Éduc et des collectivités, des élèves et de leurs familles est prioritaire.
- 4) Rappel du Recteur : Si le département de la Sarthe reste classé « rouge » il n'y aura pas de reprise le 11 mai. Sur la responsabilité pénale des enseignant.es qui ne respecteraient pas les protocoles engagés : celle ne sera mise en place que dans des cas où l'acte est délibéré : « par exemple si l'enseignant.e laisse danser les élèves dans la salle, sa responsabilité sera engagée ».
Sur les conseils d'école : Ils seront possibles après la reprise des cours, soit après le 11

Report de la rentrée au vue du calendrier, des contraintes et de l'impossibilité de réunir des conseils d'école avant le 11 mai

Réponse recteur : Il n'est pas envisagé de reporter les dates.

Pour la représentante du département signale qu'il y aura possibilité de ne pas ouvrir un établissement (collège) lorsque les conditions ne seront pas réunies

Demande d'une note de service académique de cadrage particulier pour les personnels à risques et les AESH

Réponse : Il n'y aura pas de note spécifique académique car celles du ministère sont suffisantes. Le Recteur ne veut pas faire de doublons au risque d'être contradictoire.

Commentaire CGT : il s'est déjà fait taper sur les doigts avec sa courrier de dépôt de copies dans les commerces de proximité

Accueil des enfants de personnels de l'Éducation

Le Recteur indique que les enfants d'enseignant.es devront être prioritairement accueilli.es dans les établissements. Au pire des cas, les enseignant.es qui n'auront pas d'autres choix (cas d'écoles où le niveau n'est pas ouvert) que de garder leurs enfants pourront faire cours à distance par voie dérogatoire. Ils peuvent aussi en informer la DSDEN qui pourra éventuellement trouver des solutions !

Commentaire de la CGT : Lors du dernier Comité Technique Ministériel, le ministère a tenu à rassurer les personnels en énonçant clairement que « **Les personnels n'ayant pas de solution de garde ou de scolarisation pour leurs enfants ou ayant fait le choix, jusqu'au 31 mai, de ne pas les faire garder ou de ne pas les scolariser, doivent être autorisés à poursuivre leur travail à distance, ou lorsque cela n'est pas possible, bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence.** ». Il ya des pressions pour que les personnels en particulier les AESH n'utilisent pas ce droit, les collègues doivent faire une demande par écrit et contacter le syndicat si cela n'est pas respecté.

Accueil des élèves

Pour le Recteur, l'engagement des parents est valable jusqu'au 1^{er} juin. Il convient d'éviter « l'école à la carte » qui rendrait difficile l'organisation !

- Il n'y aura pas de refus d'élèves. Il sera possible de mélanger les classes.
- Pour le recteur, la priorité se porte sur les élèves décrocheurs, si une circulaire doit être faite, cela sera sur cette seule thématique.

La FCPE indique que les courriers reçus par les parents montrent des demandes « hétérogènes ». Sur les questionnaires « écoles », certains parents ne sont pas en mesure de répondre pour une période de 3 semaines.

Classe de 15 élèves

- Le nombre de 15 par classe est bien un maximum et sera adapté en fonction des locaux.
- Volontariat des familles jusqu'en juin. Plusieurs cas d'accueil et de continuité pédagogique : un groupe d'élèves avec l'enseignant.e ; 1 groupe d'élèves éventuellement dans un autre lieu dans l'établissement surveillé par un AED ou la brigade de remplacement si possible 1 groupe accueilli par les collectivités dans le cadre d'activités autour du Sport/ culture et de la citoyenneté. Les élèves qui ne reviennent seront pris en charge par les personnels fragiles qui restent en télétravail. La circulaire mentionne qu'il n'y aura pas de doublon enseignement présentiel/distantiel. A la question de la CGT sur la difficulté d'assurer le présentiel et le télétravail pour des professeur.es qui n'enseignent qu'une seule discipline, le recteur a répondu que les enseignant.es avaient déjà prouvé leur innovation ! Il renvoie aussi vers les « formidables ressources du CNED », classe à la maison et de canopé.

Commentaire CGT : traduction : les personnels devront se débrouiller !

- Les diplômes seront obtenus par contrôle continu d'après les résultats des premiers et deuxièmes trimestres seulement. En aucun cas, les notes obtenues en distantiel ne pourront être comptabilisées pour l'obtention du diplôme en raison de l'iniquité.

Voir [la FAQ](#) du ministère réactualisé

Orientation

- Les CIO seront ré-ouverts le 11 avec un protocole sanitaire. Pour l'orientation des 3^{ème}, la date est repoussée jusqu'au 12 juin avec possibilité de remplir un dossier papier pour les familles éloignées du numérique.

Formation continue : Pour la formation continue, en attente d'éléments

Situation financière des établissements en raison des « surcoûts ». la Région y travaille.

PFMP pour les LP : Une 1^{ère} réponse du recteur : les stages en LP peuvent être maintenus. Si les périodes de stage ne sont pas complètes, il y aura possibilité de positionnement. C'est compliqué pour certaines spécialités comme en sanitaire ou dans le BTP. Les stages peuvent être maintenus même si les LP n'ouvrent pas. . **La CGT** indique qu'il y a donc un décalage entre la position nationale (circulaire du 4 mai 2020) qui indique qu'il n'y aura plus de stage d'ici la fin de l'année scolaire et l'Académie de Nantes. Le recteur **vérifie la circulaire et indique qu'il n'y aura finalement pas de stages pour les LP !** **Confirmé par la FAQ du ministère réactualisé**

Pour les BTS, en attente de réponse.

LP : les cours en atelier seront privilégiés notamment en terminale si les lycées professionnels ouvrent. Une question est posée autour de la mise en place d'un protocole spécifique à l'aide des services du rectorat et des corps d'inspection de l'enseignement technologique et professionnel dans la mesure où les ateliers industriels, cuisines pédagogiques, etc. posent des problématiques spécifiques.

Réponse du recteur : au vue de la spécificité, il y aura un travail de mené dès à présent en lien avec les corps d'inspection sur les préconisations en LP pour juin et qui serviront en septembre.

Un temps d'échange sera prévu avec les élèves sur les situations difficiles qu'ils ont pu vivre pendant le confinement et les personnels pour une prise en charge dans la mesure où il n'y a pas de présence quotidienne des personnels de santé/social et PSYEN dans les établissements.

Concernant les services de santé, des infirmières scolaires sont à disposition des communes. Il y aura peut-être une circulaire académique sur ces personnels. Les PSYEN , infirmiers reprennent comme tout le monde et seront à disposition des élèves !

Commentaire CGT: on sait que dans la réalité ce n'est pas vrai !

Un bilan est demandé sur les conditions d'accueil sanitaire avec l'ensemble des personnels et des collectivités qui ont accueilli des enfants de personnels de santé depuis le début du confinement .

- pas de réponse de la part du Recteur

Demande est faite de mettre en place des autorisations d'absence pour les collègues qui auront des symptôme en attendant un avis du médecin qui peut être plus ou moins long. Principe de confiance et de précaution envers les personnels ?

Réponse : En cas de COVID, c'est l'ARS qui prendra la main.

Commentaire : la réponse reste imprécise !

Nécessité d'une communication sur les AESH

- Sur les AESH, un protocole sanitaire est en cours en lien avec les ministères Santé et Handicap avec des consignes spéciales.

Commentaire : on doute qu'il arrivera d'ici le 11 mai !

Un matériel sera fourni par les collectivités pour mettre en place des mesures barrière entre les personnels qui accueillent des élèves et familles (vitrine en plexiglas par exemple pour les administratifs, vie scolaire)-

Commentaire : pas de réponse de la part du Recteur.

Question est posée sur la responsabilité de l'enseignant.e si des élèves ne respectent pas la distanciation dans sa salle et qu'ensuite il y a déclaration d'infection et plus généralement sur la responsabilité pénale des personnels en charge des élèves dans le cas où une infection serait déclarée :

Réponse du Recteur : il faudrait qu'il y ait eu des actions délibérées d'infractions au protocole pour que le personnel soit tenu responsable.

Commentaire CGT : il peut exister à la marge de fausses accusations d'un élève qui serait en conflit avec un collègue. I .

Transport des élèves : intervention de la Région

- Il y aura reprise des circuits à partir du mardi 12 mai, du 18 mai pour les 6^{ème} et les 5^{ème}. Les transporteurs devront être bien équipés et les véhicules nettoyés. Pour les collèges et les lycées, les transporteurs : 1 masque lavable par élève et il y aura à disposition quelques masques jetables dans les véhicules « au cas où », il n'y aura pas d'élèves laissés sur la route s'il n'a pas de masque ou s'il n'avait pas été prévu, il y aura des réajustements quotidiens. Les élèves seront placés un siège sur deux (a priori il y aura une information officielle réglementaire sur l'ensemble des transports). La Région n'a pas « d'inquiétude sur cette reprise mais quelques incertitudes ». A terme, la séparation un siège sur deux posera problème car s'il y a assez de véhicules, « il n'y aura pas assez de chauffeurs »

commentaire CGT : La rentrée de septembre sera compliquée !

- Il y aura par ailleurs une désinfection quotidienne mais pas entre le transport des élèves du 1^{er} degré et du collège.
- Les horaires de ramassage vont être identiques mais par contre le temps de montée, d'installation et de descente va être rallongé donc les élèves n'arriveront pas aux mêmes horaires dans les établissements et à leur domicile.

Intervention de l'association des Maires de la Sarthe

- Une inquiétude est émise sur la mise en place d'un protocole de 54 pages. Il y a aussi des inégalités entre les communes. Certaines écoles sont sans ATSEM. Demande est faite d'un documentaire simple (type questions/réponses).
- Question est posée sur les paniers repas.
- Iniquité sur le terrain par rapport au matériel mis à disposition par les communes, certaines n'ont pas les moyens financiers
- **Réponse du Recteur** : concernant la restauration, toutes les formules sont possibles. Sur les ATSEM, la responsabilité revient aux communes.

Conclusion du Recteur : Le contexte est difficile, la reprise complexe. Il convient de faire preuve de « souplesse et de pragmatisme », cela ne sera pas partout pareil, il faudra accepter l'hétérogénéité des situations et ça ne sera plus comme avant !

Commentaire CGT : traduction : les personnels devront se débrouiller !